

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1908

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1908 s'élève à fr. 224,971,314 »

Les crédits alloués pour 1907 montent à 203,012,873 »⁽¹⁾

AUGMENTATION. . . fr. 21,958,441 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1908 fr. 224,721,314 »

— 1907 201,471,623 »⁽¹⁾

AUGMENTATION. . . fr. 23,249,691 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1908. fr. 250,000 »

— 1907. 1,541,250 »

DIMINUTION 1,291,250 »

Soit en plus pour l'exercice 1908 . . . fr. 21,958,441 »

L'augmentation est due, à concurrence de 10,725,084 »
à la hausse du prix des matières de consommation et spécialement du combustible.

La différence, soit fr. 11,233,357 »

représente les crédits nécessaires pour assurer la gestion des lignes reprises de la Flandre occidentale, pour faire face au développement du trafic sur l'ancien réseau et pour couvrir les charges résultant des améliorations apportées à la situation du personnel.

(¹) Y compris deux crédits s'élevant ensemble à 911,000 francs ouverts pour des dépenses relatives à la reprise des lignes de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	141,700	»
— alloué pour 1907.		139,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,950	»

résultant d'une extension de cadre nécessitée par le développement du service et par la reprise des lignes de la Flandre occidentale.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	611,420	»
— alloué pour 1907		597,790	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	13,630	»

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

1^o Transfert de l'article 8 d'une somme de 1,780 francs ;

2^o Intervention du Trésor dans les frais d'administration du service de la masse d'habillement du personnel.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	164,280	»
— alloué pour 1907.		163,220	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,060	»

Les charges nouvelles que l'article 8 aura à supporter en 1908, du chef de transformations d'emplois, s'élèvent à fr. 2,840 »

Par contre, les dépenses seront réduites d'une somme de 1,780 » transférée à l'article 7.

Reste en augmentation.	fr.	1,060	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,141,745	»
— alloué pour 1907.		1,000,745	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	141,000	»

Il y a lieu de prévoir une augmentation de crédit de fr. 101,000 »
du chef des causes suivantes :

- a) Remplacement d'une machine à imprimer les coupons;
- b) Accroissement du nombre des tirages du Guide des chemins de fer et des tracés graphiques de la marche des trains;
- c) Augmentation des prix d'adjudication;
- d) Augmentation de l'allocation affectée au paiement des frais médicaux n'intéressant pas la caisse des ouvriers (litt. d des développements).

La différence forme la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale, ci. 40,000 »

TOTAL ÉGAL.		141,000	»
---------------------	--	---------	---

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles, etc.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	200,000	»
— alloué pour 1907.		160,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

L'insuffisance du crédit de l'article 11 est due, à concurrence de fr. 34,500 »
aux mesures prises en matière d'allocation d'indemnités pour frais de funérailles et à l'accroissement du personnel.

Le surplus représente la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale, ci. 5,500 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	40,000	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,942,580	»
— alloué pour 1907.		2,791,245	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	151,335	»

Cette augmentation est sollicitée, à concurrence de fr. 106,075 »
en vue des dépenses suivantes :

1° Renforts de personnel dus à l'accroissement du trafic;

2° Transformation en emplois du cadre permanent d'emplois temporaires dont les titulaires étaient payés sur le Budget extraordinaire;

3° Améliorations des cadres du personnel.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale . . . 45,260 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	<hr/>	151,335	»
---------------------	-----	-------	---------	---

ART. 14. — Salaires des agrésés et des agents de surveillance et de police de la route.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	8,877,676	»
— alloué pour 1907.		8,510,918	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	366,758	»

Il y a lieu, pour établir l'augmentation réelle, de déduire les sommes de 1,095 francs et 291 francs transférées des articles 16 et 23, ci 1,386 »

L'augmentation réelle n'est donc que de	fr.	365,372	»
---	-----	---------	---

Elle représente, à concurrence de . . . fr. 135,372 »
la dépense résultant :

1° Du renforcement du personnel par suite de l'extension des installations du railway;

2° De l'amélioration de la situation du personnel.

Le surplus forme la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale . . . 230,000 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	<hr/>	365,372	»
---------------------	-----	-------	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	7,401,168	»
— alloué pour 1907		6,568,718	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	832,450	»

due, à concurrence de fr. 322,450 »
à l'augmentation des consommations et à la hausse du prix des matériaux.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale, ci

310,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 832,450 »

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	13,464,268	»
— alloué pour 1907		12,575,761	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	888,507	»

Une charge de 1,095 »
est transférée à l'article 14.

L'augmentation réelle s'élève donc à fr. 889,602 »

Cette augmentation est justifiée, à concurrence de fr. 445,602 »

1° Par le renforcement du personnel à raison de l'extension des installations du railway;

2° Par les améliorations apportées à la situation du personnel ouvrier;

3° Par la hausse de prix des matériaux et des matières;

4° Par l'augmentation des dépenses d'entretien résultant de l'accroissement du nombre des bâtiments, ouvrages d'art, voies et dépendances.

La différence forme la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale, ci

444,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 889,602 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908	fr.	2,723,744	»
— alloué pour 1907		2,612,031	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	111,710	»
En tenant compte des transferts suivants :			
De l'article 21	fr.	1,575	»
A l'article 18.		1,050	»
		<hr/>	
Soit en moins		525	»
		<hr/>	
l'augmentation réelle est de	fr.	111,185	»
Elle est due à concurrence de fr. 56,705 »			
aux renforts de personnel justifiés par l'accroissement du trafic.			
Le surplus représente la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale, ci 54,480 »			
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL	fr.	111,185	»
		<hr/>	

ART. 18. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1908	fr.	30,713,813	»
— alloué pour 1907		27,770,045	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,943,768	»
En tenant compte des transferts suivants :			
De l'article 17	fr.	1,050	»
— 23		122	»
		<hr/>	
		1,172	»
A l'article 21	fr.	98,886	»
		<hr/>	
Soit en plus.		97,714	»
		<hr/>	
l'augmentation réelle est de	fr.	3,041,482	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est due, à concurrence de . . . fr. 2,660,594 »
aux causes suivantes :

1° Renforcement du personnel nécessité
par le développement du trafic;

2° Augmentation du nombre des agents
chargés de la visite et de l'entretien du
matériel de traction et de transport, dont
l'effectif s'est notablement accru;

3° Amélioration de la situation du per-
sonnel.

La différence représente la part afférente
aux lignes reprises de la Flandre occidentale. 380,891 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 3,041,482 »

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1908 fr. 1,560,387 »
— alloué pour 1907 1,419,008 »

AUGMENTATION. . . . fr. 141,379 »

Cette augmentation est corrélative à l'extension du personnel ouvrier
participant aux primes; elle comprend, en outre, la part afférente aux lignes
reprises de la Flandre occidentale, qui est de 17,534 francs.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation
pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1908. fr. 38,593,500 »
— alloué pour 1907 27,938,300 »

AUGMENTATION fr. 7,657,200 »

Cette augmentation est due, à concurrence
de fr. 6,546,518 »
à la hausse des prix des char-
bons, des huiles, etc.,
et de 753,682 »
à l'accroissement des consom-
mations par suite du dévelop-
pement du trafic.

Soit ensemble. fr. 7,300,200 »

La différence représente la part afférente
aux lignes reprises de la Flandre occiden-
tale, ci 357,000 »

TOTAL ÉGAL fr. 7,657,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	33,469,170	»
— alloué pour 1907		29,140,697	»

AUGMENTATION.	fr.	4,328,473	»
-----------------------	-----	-----------	---

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 18	fr.	98,886	»
A l'article 17.		1,575	»

Soit en moins.		97,511	»
------------------------	--	--------	---

l'augmentation réelle est de	fr.	4,251,162	»
--	-----	-----------	---

Cette augmentation est due, à concurrence
de fr. 3,994,202 »
aux causes suivantes :

- 1° Renforcement du personnel des ateliers en vue de mettre le service des réparations en rapport avec l'extension du matériel et l'augmentation des réparations résultant d'une plus grande intensité du trafic;
- 2° Amélioration de la situation du personnel;
- 3° Hausse du prix des matières;
- 4° Accroissement des consommations résultant de l'extension du trafic et de l'augmentation de l'effectif du matériel;

La différence forme la part afférente aux
lignes reprises de la Flandre occidentale, ci

		236,960	»
--	--	---------	---

TOTAL ÉGAL.	fr.	4,251,162	»
---------------------	-----	-----------	---

SECTION 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	17,821,836	»
— alloué pour 1907.		16,891,651	»

AUGMENTATION	fr.	950,185	»
------------------------	-----	---------	---

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 23	fr.	6,692	»
A l'article 34.		3,841	»

Soit en moins.		2,851	»
------------------------	--	-------	---

l'augmentation réelle est de	fr.	927,334	»
--	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation résulte, à concurrence
de fr. 539,084 »
des renforts du personnel des stations et du
personnel des chefs-gardes et des gardes par
suite de l'accroissement du trafic.

La différence représente la part afférente
aux lignes reprises de la Flandre occidentale,
ci 388,250 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 927,334 »

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1908 fr. 16,946,208 »
— alloué pour 1907. 15,031,869 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,914,339 »

Les charges nouvelles que l'article 23 aura à supporter en 1908 se
chiffrent par fr. 1,922,744 »

Par contre, cet article sera dégrevé des sommes ci-après :

Transfert à l'article 14 fr. 291 »
— 18 122 »
— 22 6,692 »
— 41 1,300 »

8,405 »

Reste en augmentation. . . fr. 1,914,339 »

Cette augmentation est due, à concurrence
de fr. 1,596,544 »
aux causes suivantes :

1° Renfort de personnel nécessité par le
développement du trafic;

2° Amélioration de la situation du per-
sonnel;

3° Accroissement des dépenses de camion-
nage par suite du développement du trafic.

La différence forme la part afférente aux
lignes reprises de la Flandre occidentale, ci 517,795 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 1,914,339 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	845,304 »
— alloué pour 1907.	769,388 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	75,919 »

Cette augmentation est corrélative de l'accroissement du personnel participant aux primes; elle comprend, en outre, une somme de 20,500 francs pour les lignes reprises de la Flandre occidentale.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	5,578,200 »
— alloué pour 1907.	4,302,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	1,276,000 »

Cette augmentation est due, à concurrence de fr. 1,201,000 » à la hausse des prix des matières et à l'accroissement des consommations résultant de l'extension du trafic.

Le nouveau littéra c de cet article comprend une somme de 25,000 » représentant le montant des redevances, dues après compensations réciproques, à des Compagnies coexploitantes, pour usage de stations et de sections communes.

La différence, soit 50,000 » forme la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale.

TOTAL ÉGAL fr.	1,276,000 »
------------------------	-------------

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	315,500 »
— alloué pour 1907.	293,125 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	22,375 »

résultant de l'accroissement du montant des commissions sur la vente des billets de voyageurs et de l'extension donnée à la publicité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,040,000	»
— alloué pour 1907.		2,000,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	

représentant la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale.

SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,397,577	»
— alloué pour 1907.		2,291,002	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	106,575	»

Cette augmentation résulte, à concurrence de 7,523 francs, du renfort de personnel nécessité par l'accroissement du trafic, et, pour le surplus, soit 99,250 francs, de la reprise des lignes de la Flandre occidentale.

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	203,546	»
— alloué pour 1907.		197,287	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,259	»

justifiée par le renfort du personnel suivant les nécessités du service.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	163,290	»
— alloué pour 1907.		161,140	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,150	»

résultant de transformations d'emplois.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	237,202 »
— alloué pour 1907	234,992 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	2,210 »

destinée à réaliser des extensions et une transformation d'emploi réclamées par les besoins du service.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908. fr.	7,230,209 »
— alloué pour 1907	6,901,693 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	328,516 »

Cet article sera dégrevé d'une somme de 12,909 »
différence entre les transferts de 3,841 francs de l'article 22
et de 16,750 francs à l'article 41.

L'augmentation réelle est donc de fr.	341,425 »
---	-----------

Elle provient notamment :

- 1° De renforts de personnel nécessités par le développement du trafic;
- 2° De transformations d'emplois;
- 3° De la création et de la transformation de bureaux.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs
et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1908 fr.	8,962,492 »
— alloué pour 1907	8,379,079 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	583,413 »

Cette augmentation provient des causes suivantes :

- 1° Extensions de cadres déjà réalisées;
- 2° Création d'emplois de 1^{er} chef-facteur, de chef-facteur, de trieur, de facteur local et de facteur rural, nécessitée par l'accroissement du trafic postal;
- 3° Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local;
- 4° Octroi de distributions supplémentaires;
- 5° Amélioration de la position de certaines catégories d'agents subalternes;
- 6° Amélioration des repos des facteurs et des agents provisoires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie ; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,582,137	»
— alloué pour 1907.		1,492,837	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	89,300	»

provenant :

- 1° De la hausse du prix des objets mobiliers et du matériel, des fournitures de bureau, etc. ;
- 2° De l'augmentation des frais de loyer et de régie ainsi que des dépenses de chauffage et d'éclairage ;
- 3° De la location de machines à timbrer les correspondances pour les bureaux les plus importants.

SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	6,079,135	»
— alloué pour 1907.		5,535,615	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	543,520	»

résultant :

- 1° De deux transferts, l'un de 1,300 francs, de l'article 23 ; le second de 16,750 francs, de l'article 34 ;
- 2° D'extensions de personnel reconnues indispensables pour faire face à la progression du trafic ;
- 3° De modifications de cadres ;
- 4° De l'accroissement du montant des primes de régularité pour le service téléphonique dû à l'extension du trafic ;
- 5° De l'allocation d'indemnités aux agents d'autres services pour rémunérer leur coopération aux services télégraphique et téléphonique.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
(Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,287,326	»
— alloué pour 1907.		1,956,106	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	331,220	»

justifiée par la nécessité de recruter des ouvriers en raison du développement des services et de rémunérer la remise d'un nombre croissant de correspon-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dances; par l'application de certaines mesures adoptées pour améliorer la situation du personnel, etc.

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs portée au Budget de 1907 pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, d'autres travaux de même nature étant prévus en 1908.

ART. 45. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	982,000	»
— alloué pour 1907.		867,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	115,000	»

Cette augmentation est destinée à couvrir le surcroît de dépenses provenant :

1° De la consommation annuelle d'énergie électrique pour l'éclairage, la ventilation, les accumulateurs de télégraphie et de téléphonie, les appareils pneumatiques des nouveaux hôtels des télégraphes et des téléphones, à Anvers;

2° De l'accroissement du nombre des abonnements téléphoniques accordés à prix réduit, moyennant octroi de certains droits d'usage aux administrations publiques. L'article 16 de la loi de comptabilité exige que le prix intégral de ces abonnements soit versé au Trésor, sauf à inscrire en dépense le montant des réductions consenties. La dépense est donc contrebalancée par une recette égale portée au Budget des Voies et Moyens;

3° La hausse du prix du combustible et les acquisitions plus considérables de matériel exigées par l'extension des services.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,578,951	»
— alloué pour 1907.		1,554,681	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,250	»

résultant de l'extension de personnel nécessitée :

1° Par la mise en service des steamers des stations de pilotage de Flessingue et de Zeebrugge;

2° Par l'accroissement d'attributions provenant de l'ouverture du port de Zeebrugge;

3° Par la transformation des appareils lumineux des phares de Knocke, Blankenberghe et Nieuport, dont l'importance est devenue plus grande et l'entretien plus difficile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	335,492	»
— alloué pour 1907.		327,052	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	8,440	»

résultant d'extensions de personnel par suite des nécessités du service et du relèvement des salaires d'un certain nombre d'ouvriers.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	190,000	»
— alloué pour 1907.		186,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	fr.	3,900	»

proposée en vue de mettre le montant du crédit en rapport avec les dépenses auxquelles il doit pourvoir.

CHAPITRE VII.

PENSIONS.

ART. 54. — *Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	60,000	»
— alloué pour 1907.		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . .	fr.	10,000	»

nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec le montant de la dépense constatée en ces dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	2,876,790	»
— alloué pour 1907.		2,748,890	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	127,900	»

L'augmentation est due, à concurrence de 105,320 francs, à l'accroissement de l'effectif ouvrier, à l'application de mesures favorables au personnel et à la mise à la pension d'ouvriers ayant atteint l'âge de la retraite.

La différence, soit 22,580 francs, représente la part afférente aux lignes reprises de la Flandre occidentale.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

MARINE.

ART. 58. — *Installation de chaudières et de cheminées en renouvellement au paquebot Princesse-Clémentine de la ligne Ostende Douvres.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'installation des cheminées et des chaudières du paquebot *Princesse-Clémentine*, dont le prix d'acquisition figure au Budget de 1907.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1908 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cent vingt-quatre millions sept cent vingt et un mille trois cent quatorze francs. . . . fr. 224,721,314 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux cent cinquante mille francs 250,000 »

Soit ensemble à la somme de deux cent vingt-quatre millions neuf cent septante et un mille trois cent quatorze francs . fr. 224,971,314 » conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1908 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd vier en twintig miljoen zeven honderd een en twintig duizend drie honderd veertien frank fr. 224,721,314 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van twee honderd vijftig duizend frank 250,000 »

Te zamen, op de som van twee honderd vier en twintig miljoen negen honderd een en zeventig duizend drie honderd veertien frank. fr. 224,971,314 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij

par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Fontainebleau, le 7 octobre 1907. Gegeven te Fontainebleau, den 7^{en} October 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

G. HELLEPUTTE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1908.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	141,700 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	20,350 »	316,550 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	66,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	54,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	611,420 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.	164,280 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,141,745 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1908.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 •	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	141,700 •	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer	4,500 •	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	29,350 •	316,550 •
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	66,000 •	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000 •	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	611,420 •	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	164,280 •	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	1,141,745 •	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor ambtenaren en beambten, van den Grand Central belge overgenomen	82,000 •	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen, verschuldigd voor begrafeniskosten aan de rechthebbenden van werklieden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden.	200,000 •	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; spoorwegcongres	14,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,942,580	»
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	8,877,676	»
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,401,168	»
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	13,464,268	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,723,741	»
18	Salaires des agréés et des ouvriers	50,715,813	185,119,919
19	Primes d'économie et de régularité	1,560,587	»
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	35,595,500	»
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	33,409,170	»
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	17,821,836	»
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	16,946,208	»
24	Primes de régularité	845,304	»
25	Frais d'exploitation	6,578,200	»
26	Publicité commerciale	315,500	»
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,040,000	»
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,942,580 °	
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	8,877,676 °	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,401,168 °	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	15,464,268 °	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,723,741 °	
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	30,713,813 °	185,119,919 °
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,560,387 °	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	55,505,500 °	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	33,469,170 °	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	17,821,836 °	
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	16,946,208 °	
24	Regelmatigheidspremiën	845,304 °	
25	Exploiatiekosten	5,578,200 °	
26	Adverteerkosten	515,500 °	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	2,040,000 °	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,597,577 »	
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	203,546 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	163,290 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	237,202 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,250,209 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	8,902,492 »	
36	Transport des dépêches	350,000 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 »	28,448,541 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,582,137 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
Afdeling 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,307,577	°
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	203,546	°
HOOFDSTUK III. POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
Afdeling 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	163,290	°
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	257,202	°
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	370,000	°
Afdeling 2. — Posterijen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	7,250,209	°
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	8,962,492	°
36	Vervoer van de postpakketten	650,000	°
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (Onbepaald krediet)	120,000	28,418,541 °
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (Onbepaald krediet.)	10,000	°
39	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en huureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of families van in dienst verongelukte bedienden.	1,882,137	°
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250	°

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,079,155 *	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Y compris une somme de 63,000 francs en charge temporaire.)	2,287,526 *	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	982,000 °	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 °	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 °	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 °	
(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,578,951 °	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	535,402 °	
49	Remises. (Crédit non limitatif)	3,122,000 °	7,644,554 *
50	Subsides.	99,755 °	
51	Traction et matériel	2,508,576 *	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 °	5,000 *
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 *	190,000 *

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,070,155 .	
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijke last)	2,237,320 .	
43	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	982,060 .	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	9,000 .	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 .	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000 .	
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 45 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,578,931 .	
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	535,402 .	
49	Ditkeeringen. (Ontspaald krediet.)	5,122,000 .	7,644,554 .
50	Toelagen	99,735 .	
51	Trekdienst en materieel	2,508,576 .	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEE VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 .	5,000 .
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000 .	190,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif</i>)	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	40,000 »	40,000 »
CHAPITRE IX.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
56	Subside	2,876,700 »	2,876,700 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
TOTAL. . . . fr.			224,721,514 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
MARINE.			
58	Installation de chaudières et de cheminées en renouvellement au paquebot <i>Princesse-Clementine</i> de la ligne Ostende-Douvres	250,000 »	250,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . fr.			224,971,514 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 octobre 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

G. HELLEPUTTE.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MIN VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VII. PENSIOENEN.		
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet)	60,000 .	60,000 .
	HOOFDSTUK VIII. HULPGELDEN.		
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeeren	40,000 .	40,000 .
	HOOFDSTUK IX. WERKLIEDENKAS.		
56	Toelago	2,876,700 .	2,876,700 .
	HOOFDSTUK X. VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
57	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 53. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	20,000 .	20,000 .
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 51, 54, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)		
	TOTAAL fr.		224,721,514 .
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XI. ZEEWEZEN.		
58	Plaatsen van stoomketels en schoorsteenen, tot vernieuwing, op de pakketboot <i>Princesse-Clementine</i> der lijn Oostende-Dover	250,000 .	250,000 .
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.		224,971,514 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 7^{de} October 1907.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafen,*

G. HELLEPUTTE.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(30)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1908

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	"	Traitement du Ministre	fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
<i>Matériel, etc.</i>			
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc	fr. 12,600
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	36,750
6	"	Honoraires des avocats du Département	
			TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Haute surveillance. Service général.	499,880
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	81,900
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres Administrations et aux personnes étrangères au service de l'État	29,040
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>			
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage	82,470
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	35,357
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	25,000
	d.	Atelier de reproduction des plans	23,473
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	290,400
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	323,635
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	318,500
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	107,210
10	"	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge	
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>			
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
141,700 »	139,750 »	1,950 »	»	139,750 »	150,433 32	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	1,259 35	
29,350 »	29,350 »	»	»	29,350 »	27,129 78	
66,000 »	66,000 »	»	»	66,000 »	59,998 97	
54,000 »	54,000 »	»	»	57,701 60	59,919 40	
316,350 »	314,380 »	1,950 »	»	312,481 60	319,740 82	
AUGMENTATION. . . fr.		1,950 »				
611,420 »	597,790 »	13,630 »	»	596,740 »	542,647 72	
164,280 »	163,220 »	1,060 »	»	165,560 »	162,516 »	
1,141,745 »	1,000,745 »	141,000 »	»	993,745 »	996,445 »	
82,000 »	82,000 »	»	»	82,000 »	82,000 »	
200,000 »	160,000 »	40,000 »	»	184,500 »	149,831 »	
14,000 »	14,000 »	»	»	9,872 89	24,038 80	
2,213,445 »	2,017,755 »	195,690 »	»	2,032,417 89	1,956,478 52	
AUGMENTATION. . . fr.		195,690 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service. fr. 356,040 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,352,295 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 254,245 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,950,000 »
	b.	— de rails et accessoires 2,176,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,204,360 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bdtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) . 7,639,984 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 4,288,284 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 273,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 263,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,042,580	2,791,245	151,535	•	2,865,870 66	2,652,503 95	
8,877,676	8,510,918	366,758	•	8,275,455	7,836,059 59	
7,401,168	6,568,718	832,450	•	6,502,500	6,502,278 44	
13,464,268	12,575,761	888,507	•	12,552,471	11,002,104 06	
52,685,692	50,446,642	2,239,050	•	29,772,004 66	28,872,725 84	
AUGMENTATION. . fr.		2,239,050				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 423,260 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,301,130 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 576,686 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 179,930 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 152,735 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 16,144,883 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 6,120,481 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 110,200 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 8,338,240 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 696,673 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 782,260 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage. 61,534 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 19,920 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 33,751,672 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,845,828 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.) :</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 18,220,837 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 8,716,523 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,531,810 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,723,741 »	2,612,031	111,710 »	•	2,606,485	2,770,408 61	
50,713,813 »	27,770,045 »	2,943,768 »	»	26,580,679 »	24,807,776 19	
1,560,387 »	1,419,008 »	141,379 »	»	1,446,575 »	1,354,630 12	
35,595,500 »	27,938,300 »	7,657,200 »	•	26,970,000 »	21,150,000 »	
53,469,170 »	29,140,697 »	4,328,473 »	•	29,327,170 »	31,020,995 68	
104,062,611 »	88,880,081 »	15,182,530 »	»	86,910,915 »	81,112,819 60	
AUGMENTATION. . fr.		15,182,530 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,140,855 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 8,220,698 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 7,539,882 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 920,401 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 9,508,912 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,211,296 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,426,000 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 782,804 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 62,500 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 3,659,400 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,893,800 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 »
26	o	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 2,050,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	o	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,821,856	16,891,651	930,185	•	16,415,405	15,339,577 41	
16,946,208	15,031,860	1,914,339	•	14,501,518	13,574,765 58	
845,304	789,585	75,919	•	762,427	728,834 70	
5,578,200	4,302,200	1,276,000	•	4,355,000	3,770,040	
315,500	293,125	22,375	•	306,575	340,412	
2,040,000	2,000,000	40,000	•	3,621,000 * 1,253,000	3,498,993 74 ** 1,562,000	* Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1905 et antérieurs
10,000	10,000	•	•	10,000	9,993 75	** Crédit supplémentaire alloué pour les exercices 1904 et antérieurs.
43,557,048	39,298,250	4,258,818	•	41,224,725	38,824,617 18	
AUGMENTATION. . . fr.		4,258,818				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 822,500 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,474,540 »
	c.	Dépôt du timbre 24,182 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 76,265 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 185,100 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,597,577	2,291,002	106,575	•	2,207,822	2,500,507 85	
203,546	197,287	6,259	•	190,782	188,676 30	
2,601,123	2,488,289	112,834	•	2,488,604	2,688,984 15	
AUGMENTATION. . fr.		112,834 •				
2,213,445	2,017,755	195,690	•	2,032,417 80	1,956,478 52	
52,685,692	50,446,642	2,239,050	•	29,772,094 66	28,372,725 84	
104,062,611	88,880,081	15,182,530	•	86,910,915	81,112,819 60	
43,557,048	59,298,230	4,258,818	•	41,224,725	38,824,617 18	
2,601,123	2,488,289	112,834	•	2,488,604	2,688,984 15	
185,119,919	163,130,997	21,988,922	•	162,428,756 55	162,955,625 29	
AUGMENTATION. . fr.		21,988,922 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Service spécial des bâtiments 82,355 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre. 17,750 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 63,185 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 30,916 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre. 75,932 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 88,224 »
	d.	Atelier d'autographie. 4,865 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 30,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>		
33	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage. 72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers. 30,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 216,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 29,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 914,147 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 6,316,062 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux) 6,751,261 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc. 225,861 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires) 593,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.). Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial 1,184,813 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écoreuses) 210,107 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
165,290	161,140	2,150	°	156,440	163,445 36	
257,202	234,902	2,210	°	220,107	209,463 96	
370,000	370,000	°	°	317,500	286,468 81	
770,492	766,132	4,360	°	694,137	659,376 13	
AUGMENTATION . . . fr.		4,360 °				
7,230,209	6,001,693	328,516	°	6,510,048	6,406,571 32	
8,902,492	8,379,079	583,413	°	7,957,955	7,445,474 63	
16,192,701	15,280,772	911,929	°	14,468,003	13,912,046 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations	fr. 266,415 »
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways	60,372 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,790 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	227,582 »
	b.	Chauffage et éclairage	160,663 »
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	563,392 »
	d.	Loyers et indemnités de régie	768,000 »
	e.	Entretien des bureaux ambulants	62,500 »
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	764,790 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	3,542,025 »
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques	1,209,235 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	277,000 »
	e.	Primes téléphoniques.	67,500 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	218,585 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	70,177 »
	b.	Services d'exécution	1,332,619 »
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des expès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	802,830 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,700 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	98,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	147,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	39,000 »
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	306,000 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	70,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	322,000 »
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
16,192,701	15,280,772	911,029	•	14,468,005	15,912,045 05	
550,000	550,000	•	•	525,000	515,742 09	
120,000	120,000	•	•	120,000	100,400 •	
10,000	10,000	•	•	10,000	6,769 53	
1,582,157	1,492,837	89,320	•	1,444,180	1,506,154 70	
3,250	3,250	•	•	3,075	2,850 •	
18,258,088	17,256,859	1,001,229	•	16,570,858	15,052,942 27	
AUGMENTATION . . fr.		1,001,229 •				
6,070,135	5,555,615	514,520	•	5,266,060	5,052,123 01	
2,287,326	1,956,106	331,220	•	1,793,116	1,752,998 77	
982,000	867,000	115,000	•	867,000	903,451 31	
9,000	9,000	•	•	25,000	15,212 47	
2,500	2,500	•	•	2,300	2,500 •	
60,000	60,000	•	•	60,000	13,826 37	
9,419,961	8,450,221	969,740	•	8,013,676	7,718,116 93	
AUGMENTATION. . fr.		969,740 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III.fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du servicefr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 711,725 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 623,766 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousques; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
40	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
50	»	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.fr. 2,100,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IVfr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	»	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE Vfr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
770,492	766,152	4,360	»	694,137	650,376 15	
18,258,088	17,256,859	1,001,229	»	16,570,858	15,652,942 27	
9,419,961	8,430,221	989,740	»	8,013,676	7,718,116 95	
28,448,541	26,453,212	1,995,329	»	25,078,671	24,030,435 53	
AUGMENTATION. . . fr.		1,995,329 »				
1,578,951	1,554,681	24,250	»	1,555,061	1,541,694 95	
335,492	327,052	8,440	»	323,052	320 564 20	
3,122,000	3,122,000	»	»	3,122,000	3,053,915 86	
99,735	99,735	»	»	99,735	99,735 »	
2,508,376	2,508,376	»	»	2,865,376	2,897,376 »	
7,644,534	7,611,844	32,690	»	7,965,224	7,913,286 01	
AUGMENTATION. . . fr.		32,690 »				
5,000	5,000	»	»	2,500	1,765 »	
5,000	5,000	»	»	2,500	1,765 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	a.	Capital afférent aux rentes allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit par application de la loi du 24 décembre 1905; soins médicaux aux agents blessés fr. 579,125 »
	b.	Pensions des ouvriers retraités dans des conditions normales 1,883,150 »
	c.	Subvention pour contribuer aux autres charges de l'institution 346,265 »
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse 51,250 »
	e.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. 1,800 »
	b.	Commissions d'examen 6,200 »
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 »
	d.	Rachat des approvisionnements, des marchandises et objets en fabrication des lignes reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
	e.	Abonnement des lignes autres que celle de Menin à Roulers reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
MARINE.		
58	•	Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue (<i>pour mémoire</i>). — Installation de chaudières et de cheminées en renouvellement au paquebot <i>Princesse-Clementine</i> de la ligne Ostende-Douvres
	•	Dépenses mises à charge de l'État belge par la convention conclue le 5 avril 1905 entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
190,000	186,100	3,900	•	187,100	140,900 04	
190,000	186,100	3,900	•	187,100	140,900 04	
AUGMENTATION. . . fr.		3,900 •				
60,000	50,000	10,000	•	50,000	52,400 91	
60,000	50,000	10,000	•	50,000	52,400 91	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 •				
40,000	40,000	•	•	42,561	86,000 •	
40,000	40,000	•	•	42,561	86,000 •	
2,876,790	2,748,890	127,900	•	2,823,380	1,278,339 •	
2,876,790	2,748,890	127,900	•	2,823,380	1,278,339 •	
AUGMENTATION. . . fr.		127,900 •				
20,000	20,000	•	•	51,500	22,218 44	
•	861,000	•	861,000 •	•	•	
•	50,000	•	50,000 •	•	•	
20,000	931,000	•	911,000 •	51,500	22,218 44	
DIMINUTION. . . fr.		911,000 •				
250,000	1,541,250	•	1,291,250 •	90,000	2,611,397 49	
•	•	•	•	160,000	•	
250,000	1,541,250	•	1,291,250 •	250,000	2,611,397 49	
DIMINUTION . . . fr.		1,291,250 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers
X.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENT. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1908.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1907.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
516,530 »	514,580 »	1,950 »	»	512,481 60	519,740 82	
185,119,919 »	163,150,997 »	21,988,922 »	»	162,428,756 55	162,955,635 20	
28,448,541 »	26,455,212 »	1,995,329 »	»	25,078,671 »	24,050,435 33	
7,644,554 »	7,611,844 »	32,690 »	»	7,963,224 »	7,913,286 01	
5,000 »	5,000 »	»	»	2,500 »	1,765 »	
190,000 »	186,100 »	3,900 »	»	167,100 »	140,900 04	
60,000 »	50,000 »	10,000 »	»	50,000 »	52,400 91	
40,000 »	40,000 »	»	»	42,561 »	86,600 »	
2,876,790 »	2,748,890 »	127,900 »	»	2,823,580 »	1,278,339 »	
20,000 »	951,000 »	»	911,000 »	51,500 »	22,218 44	
250,000 »	1,541,250 »	»	1,291,250 »	250,000 »	2,611,397 49	
224,971,514 »	203,012,873 »	24,160,691 »	2,202,250 »	199,150,174 15	189,412,108 33	
AUGMENTATION . . . fr.		21,958,441 »				

(52)